LES CONSEILS DE QUARTIER

# Moskova
# Porte Montmartre
# Porte de Clignancourt

LA RÉPONSE DES ÉLUS AUX HABITANTS

# Tranquillité publique et prévention

**Demande de retours sur : la mise en place et le rôle de la Police Municipale et le suivi de l'action du commissariat du 18ème.**

Le statut à part de la capitale rend la répartition des compétences unique. Le Préfet de Police y exerce en effet un large spectre de compétences habituellement assurées par les Maires sur les autres communes. Les pouvoirs de la Maire de Paris restent ainsi très limités en matière de sécurité bien que plusieurs compétences lui ont été cédées depuis 2017. Les actions de la DPSP se concentrent sur la protection des équipements, bâtiments, espaces verts municipaux, leur personnel et leurs usagers, la tranquillisation de l'espace public et de certains événements et la lutte contre les incivilités, bien qu'il ne s'agisse pas de ses seules missions. Elle intervient également dans le contrôle de la circulation et du stationnement.

Les inspecteurs de sécurité de l'actuelle DPSP sont amenés à devenir prochainement des policiers municipaux. Si les compétences précises de la future police municipale parisienne restent à définir en fonction de la loi qui sera adoptée à l'issue des débats parlementaires, plusieurs orientations sont déjà définies quant à ses caractéristiques. Tout d'abord, l'objectif est d'en faire une police de proximité paritaire et formée à la lutte contre les discriminations. Le recrutement de nouveaux agents est déjà lancé depuis plusieurs mois. Parallèlement, les ASP, en charge du contrôle de la circulation et du stationnement, et les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris seront rassemblés dans un corps unique : le « policier municipal ». Ils bénéficieront des formations adéquates pour maîtriser l'ensemble du spectre des compétences qui leur seront attribuées à l'issue du vote de la loi.

Un pilotage décentralisé par arrondissement permettra de gagner en réactivité et en efficacité. La future police municipale parisienne coopèrera avec la police nationale et définira avec elle la répartition de ses missions, l'objectif étant que la police nationale puisse se concentrer sur son cœur de métier, à savoir la lutte contre la délinquance et la criminalité. La police municipale n'interviendra donc pas sur les affaires délictuelles.

Nous souhaitons par ailleurs que la Ville de Paris puisse être en mesure de fixer les montants des amendes délivrées, qui sont aujourd'hui les mêmes sur tout le territoire national et s'avèrent notoirement insuffisants dans certains cas de figure.

**Quelles présence et actions sont prévues dans les parcs du quartier en matière de sécurité (rondes, gardiennage permanent) ?**

Les agents d'accueil et de surveillance de la Ville de Paris effectuent des rondes quotidiennes sur l'ensemble des espaces verts de l'arrondissement. Certains sites de grande ampleur sont surveillés en permanence.

En cas de difficultés constatées, le centre de veille opérationnelle est immédiatement alerté, permettant l'intervention rapide des inspecteurs de sécurité voire de la police nationale.

Certains espaces connaissant des difficultés récurrentes sont gardiennés en permanence par des agents privés.

Enfin, la vidéosurveillance complète ce maillage.

**Quel est le rôle et quelles sont les actions du GPIS ?**

Le GPIS est un dispositif de sécurité mis en place et financé par la Ville de Paris et certains bailleurs sociaux.

Il est constitué d'équipes mobiles patrouillant dès la fin d'après-midi et pendant la nuit dans les parties communes de certaines résidences. Il peut être appelé par les locataires et intervenir rapidement pour faire cesser les troubles signalés (tapage, occupation des halls et parkings...). Il programme également des passages d'initiative sur les résidences et y relève les dysfonctionnements.

Certaines missions sensibles sont effectuées conjointement avec la police nationale.

**Quelles actions la Mairie peut-elle mettre en place pour améliorer la situation porte de Clignancourt au niveau de la propreté et de la sécurité: nettoyage renforcé, verbalisations etc ?**

Une grande partie des désordres constatés Porte de Clignancourt sont délictuels et relèvent par conséquent de la Préfecture de Police. La mairie a d'ailleurs organisé courant décembre une rencontre entre la commissaire et les habitants du secteur pour évoquer les difficultés rencontrées. D'autres échanges avec le commissariat ont permis d'identifier des zones de stockage utilisées pour la vente à la sauvette et des actions sont menées pour y mettre un terme.

En parallèle, nous mobilisons de plus en plus largement la DPSP sur le secteur. Les inspecteurs de sécurité effectuent des parcours pédestres dans le quartier et les médiateurs y sont mobilisés quotidiennement depuis plusieurs semaines. Ces deux corps d'agents assurent également la sécurisation des entrées et sorties du collège Utrillo depuis la rentrée de janvier 2021.

Les services de propreté se mobilisent par ailleurs pour répondre aux incivilités engendrées par les importants flux constatés sur le secteur.

Enfin, la SNCF a également été saisie par la mairie pour procéder au nettoyage et à la fermeture de la Petite Ceinture, sur laquelle les mésusages sont nombreux.

# Propreté

### Comment s'organisent les services de la propreté (DPE) sur le quartier ?

Le secteur PMPC est traité par l'atelier propreté de la rue du Poteau. Nous avons une équipe du matin qui intervient pour le balayage et le lavage des rues. Une autre équipe de l'aprés-midi est également mobilisée pour les mêmes missions. Les engins en charge du retrait des objets encombrants(avec ou sans prise de rende-vous) font tournées quotidiennes dans l'ensemble du quartier.

### Les agents sont-ils tenus de ramasser les sacs déposés à côté des corbeilles de rue ?

Non, les agents missionnés pôur le balayage ou le lavage des rues ne sont pas tenus de ramasser les sacs à côté des corbeilles de rue. Il y a une équipe motiorisée dédiée à cette tache.

### Quel est le devenir des talus qui longent le périphérique et qui sont jonchés de détritus ?

Cet espace est géré par la SNCF. Nous les sollicitons régulièrement pour l'entretien du site.

**Quelles actions la Mairie peut-elle mettre en place pour améliorer la situation porte de Clignancourt au niveau de la propreté et de la sécurité: nettoyage renforcé, verbalisations etc ?**

La mairie a déjà engagé un dispositif de renforcement de la propreté sur ce secteur. Une mécanisation de certaines missions est mise en place et les équipes d'urgence propreté interviennent ponctuellement. Nous envisageons une montée en puisance des moyens compte tenu de la physionomie de certains secteurs.

**Quelles actions peuvent être menées pour diminuer les dépôts sauvages ?**

Nous avons engagé le renforcement de la sensibilisation et l'intensification des opérations de verbalisation. Par ailleurs, un document d'information et de sensibilisation sera prochainement adressé aux bailleurs sociaux et autres copro.

# Voirie et déplacements

**Quels usages sont-ils envisagés sous le pont de la rue du Colonel Dax pour pallier à la situation actuelle ? Pistes évoquées par les participants au CQ : parking, local de stockage pour les agents de la propreté, kiosque d'information, toilettes publiques, local associatif dédié aux jeunes.**

Il avait été envisagé d'y réalisé un parking. Il semblerait que les contraintes techniques(réglement - question de sécurité) empéchent la réalisation de ce parking. Les autres options sont à l'étude.

**Possibilité de mettre plus de croix de Saint André pour empêcher que les véhicules se garent rue Francis de Croisset ?**

A voir sur site pour mieux identifier la requête. Nous restons à la disposition des personnes qui portent cette demande.

**La Mairie peut-elle prendre contact avec la RATP pour empêcher les bus d'emprunter la rue Fernand Labori ?**

C'est une décision actée dans le cadre de la modification du plan bus. Il faudra nous signaler les difficultés afin que nous puissions demander des mesures correctives.

# Espaces verts et végétalisation

**Y'a t-il d'autres aménagements prévus sur le mail Binet ? Plus globalement, la Mairie a t-elle des nouveaux projets de végétalisation dans le quartier ?**

Plusieurs projets sont en cours de réfléxion comme :
- completer la végétalisation du pont du Ruisseau avec la pose de nouvelles jardinières similaires à celles existantes
- la rénoation du square Henri Huchard
- la végétalisation du mail Huchard

D'autre part, sera réalisé l'ouverture de nouveaux troncons de la petite ceinture en 2020 notamment les parties entre la rue du Poteau et la rue du Ruisseau et la portion entre les prtes de Clignacourt et des Posisonniers.
Un projet de débitumage sera également réalisé par la Ville suite à la demande du collectif de la rue Lecuyer le long de l'impasse sur le trottoir du boulebvard Ney.

# Solidarité

**Quelles sont les actions de solidarités dans le quartier auxquelles les citoyens peuvent participer ? Comment avoir l'information ?**

Il est possible de contacter l'association ASTYERYA : https://www.asterya.eu/
; 31/33 rue du Nord). Il s'agit d'une association qui a pour but entre autre d'aider les personnes à développer des projets ou bien à les conseiller et orienter en fonction de leur projet sur des associations déjà existantes.

Ils ont créé un guide (« Guide pour agir ») qui recense largement à l'échelle de l'Ile-de-France une grande majorité d'associations sur des projets très divers.

**Est-il envisagé de mettre en place des permanences d'accès aux droits ouvertes à tous dans le quartier ?**

Il existe plusieurs structures proposant de l'accès au droit dans le quartier comme le PIMMS, situé 11 avenue de la Porte de Montmartre. Des associations telles que Ma plume est à vous (6 avenue de la Porte de Montmartre) tiennent des permanences d'écrivains publics. Pour des permanences juridiques, il convient mieux de se rendre en Mairie (permanences d'avocats, sur rendez-vous au 3975 ou sur paris.fr), ou au Point d'accès au droit, situé au 2 rue de Suez, qui propose des permanences tenues par des spécialistes du droit dans différents domaines.